



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 443

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le fait que, sous la précédente législature, elle avait posé à son prédécesseur une question écrite qui fut publiée au Journal officiel du 4 février 2002. Or, bien que le délai réglementaire de deux mois eût été écoulé, elle n'avait toujours pas obtenu de réponse à la fin de la législature. Elle lui renouvelle donc cette question qui évoquait le fait que l'autoroute A 31 entre Metz et Thionville et la voie rapide à l'entrée est de Metz supportent un trafic très important qui justifierait un éclairage en continu. Or, non seulement rien n'est prévu pour étendre l'éclairage mais des sections qui étaient jusqu'à présent éclairées cessent de l'être. Les services de l'équipement ont en effet indiqué que, faute de financement, ils ne pouvaient plus assurer l'éclairage de certaines sections. Elle lui demande en conséquence quelles sont les mesures envisagées pour remédier à cette situation qui porte atteinte à la sécurité publique.

Texte de la réponse

L'absence d'éclairage sur l'autoroute A 31 et sur la voie rapide à l'entrée est de Metz fait l'objet d'une attention particulière de la part des services du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. L'A 31, entre Metz et Thionville (hors zone urbaine), n'est pas éclairée de façon continue. La section à deux fois trois voies (voie rapide urbaine) entre La Maxe et Richemont est éclairée alors que celle à deux fois deux voies de Richemont à Thionville ne l'est pas. Pendant tout l'automne 2001 et une partie de l'hiver dernier, l'éclairage de certaines sections comprises entre La Maxe et Richemont a connu des pannes importantes et durables dues à la vétusté du réseau dans ses différentes composantes : transformateurs, câblages, luminaires. En effet, les installations d'éclairage public de l'A 31 datent de sa construction, soit de vingt-cinq à quarante ans suivant les sections. La recherche puis la réparation de ces pannes ont demandé de nombreuses semaines de travail. Depuis le début du mois de février 2002, les principales anomalies ont été réparées. Concernant les sections de l'A 31 dans les traversées de Metz et Thionville, celles-ci sont éclairées et continueront de l'être. Quant à la pénétrante est de Metz (route nationale 233), classée route nationale de liaison à deux fois deux voies de trois kilomètres, elle possède également une installation d'éclairage public qui date de sa construction (soit trente-cinq à quarante ans). L'installation de la section courante et des échangeurs avec les routes nationales 3, 431, et l'A 31 est effectivement en panne malgré plusieurs interventions. Dans ces deux cas, l'éclairage tel qu'il existe apparaît mal adapté en termes de sécurité et présente un coût très élevé. Une réfection en cours de la signalisation horizontale de ces axes améliorera le guidage des usagers. Depuis 1999, l'éclairage de nuit des autoroutes fait l'objet d'études spécifiques lancées par la direction des routes, afin d'évaluer l'impact réel de l'éclairage sur la sécurité des conducteurs. Ces études sont réalisées avec des bureaux et laboratoires spécialisés à la fois sur des axes routiers tests, et sur simulateurs. Plusieurs sites ont été choisis en zones urbaines et hors zones urbaines, compte tenu de leurs caractéristiques géographiques et climatiques. A ce jour, les résultats des premières études ne montrent pas de corrélation entre l'éclairage routier et la sécurité. Aussi, les études engagées par le ministère dans ce domaine se poursuivent-elles, et de nouveaux résultats sont attendus à la fin de cette année ou au début de 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 443

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2632

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4296